



**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 21 juin 2022 à 18h00,**  
**au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération**  
**1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T Renaud BERETTI	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
2 AIX-LES-BAINS	T Michelle BRAUER	Départ après la 7 <sup>ème</sup> délibération
3 AIX-LES-BAINS	T Daniel CARDE	
4 AIX-LES-BAINS	T Lucie DAL PALU	
5 AIX-LES-BAINS	T Michel FRUGIER	Départ après la 24 <sup>ème</sup> délibération
6 AIX-LES-BAINS	T André GIMENEZ	
7 AIX-LES-BAINS	T Thibaut GUIGUE	Départ après la 10 <sup>ème</sup> délibération
8 AIX-LES-BAINS	T Philippe LAURENT	Départ après la 42 <sup>ème</sup> délibération
9 AIX-LES-BAINS	T Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	
10 AIX-LES-BAINS	T Sophie PETIT GUILLAUME	
11 LE BOURGET DU LAC	T Nicolas MERCAT	
12 LE BOURGET DU LAC	T Édouard SIMONIAN	
13 BRISON SAINT INNOCENT	T Jean-Claude CROZE	Pouvoir de Marthe MASSONNAT Départ après la 31 <sup>ème</sup> délibération
14 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	T Bruno MORIN	
15 CONJUX	T Claude SAVIGNAC	
16 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Danièle BEAUX-SPEYSER	
17 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T Nicolas JACQUIER	
18 ENTRELACS	T Jean-François BRAISSAND	
19 ENTRELACS	T Claire COCHET	Pouvoir d'Yves GRANGE
20 GRESY-SUR-AIX	T Florian MAITRE	
21 GRESY-SUR-AIX	T Patrick POURCHASSE	Pouvoir de Colette PIGNIER
22 GRESY-SUR-AIX	T Chrystel TROQUIER	
23 MERY	T Nathalie FONTAINE	
24 MERY	T Stéphane ROULET	
25 MOTZ	T Daniel CLERC	
26 MOUXY	T Laurent FILIPPI	
27 MOUXY	T Catherine RAVANNE	
28 ONTEX	T Jacques CURTILLET	
29 RUFFIEUX	T Olivier ROGNARD	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET Pouvoir de Marie-Claire BARBIER
30 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T Gérard DILLENSCHNEIDER	
31 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T Brigitte TOUGNE-PICAZO	
32 TRESSERVE	T Jean-Claude LOISEAU	
33 TRESSERVE	T Annie MOULIN	Départ après la 17 <sup>ème</sup> délibération
34 VIONS	T Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	
35 VIVIERS-DU-LAC	T Robert AGUETTAZ	
36 VIVIERS-DU-LAC	T Martine SCAPOLAN	Départ après la 45 <sup>ème</sup> délibération
37 VOGLANS	T Martine BERNON	
38 VOGLANS	T Yves MERCIER	

19 communes présentes

**Absents excusés :**

AIX-LES-BAINS  
LE MONTCEL

Isabelle MOREAUX-JOUANNET  
Antoine HUYNH

**Autres présents non-votants :**

Frédéric GIMOND  
Véronique MERMOUD  
Marie RENAUD  
Olivier VERDENAL  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Thibaut LEBRUN  
Eline QUAY-THEVENON

Directeur général des services  
Directrice du pôle Aménagement  
Directrice du CIAS  
Directeur financier  
Responsable juridique et des assemblées  
Chargé de mission Urbanisme  
Assistante service juridique et assemblées

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 14 juin 2022, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 49 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 38 présents et 44 votants (présents et représentés).

Florian MAITRE est désigné secrétaire de séance.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).*



## DÉLIBÉRATION

N° : 5      Année : 2022  
Exécutoire le : 28 JUIN 2022  
Affichée le : 28 JUIN 2022  
Visée le : 28 JUIN 2022

### *POLITIQUES CONTRACTUELLES* **Appel à candidature Programmation LEADER 2023-2027**

---

Monsieur le Président rappelle que la Région Auvergne Rhône-Alpes est autorité de gestion du FEADER (Fond Européen Agricole pour le Développement Rural) pour la période de programmation 2023-2027. Le programme LEADER, élaboré sur une base territoriale et dans le cadre de partenariat public-privé constitué en GAL (Groupe d'Action Locale), est conçu comme une démarche d'appui à des stratégies multi-sectorielles, développées et administrées par les territoires. Le programme est l'incarnation de l'Europe dans les territoires ruraux. À ce titre et pour la mise en œuvre du programme LEADER, la Région a lancé un appel à candidature auprès des territoires organisés pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies locales de développement.

Les grands principes de la mise en œuvre du programme LEADER en Auvergne Rhône-Alpes sont exposés dans le dossier d'Appel à candidatures.

Suite aux discussions politiques entre les territoires, un rapprochement s'est opéré entre 5 Groupes d'Action Locale (GALs) de l'actuelle programmation LEADER : Chartreuse, Massif des Bauges, Pays Voironnais, Avant Pays Savoyard et Belledonne.

Le 25 avril 2022, une réunion politique regroupant ces 5 GALs et les 13 EPCI concernés par le périmètre a eu lieu, en visioconférence. Les EPCI sont favorables pour une coopération dans le cadre de LEADER pour la période 2023-2027. Le Syndicat mixte du Parc de Chartreuse a été proposé et retenu pour être la structure porteuse de la rédaction de la candidature. Ce futur GAL est nommé provisoirement « Entre Lacs et Montagnes ».

Trois thématiques seront à traiter par les GALs, croisées avec une thématique transversale, qui est de prendre en compte les enjeux de la transition énergétique et écologique. Les relations villes/campagnes et montagnes/vallées seront également à traiter de matière transversale. Ces trois thématiques sont les suivantes :

- Thématique 1 : Revitaliser les centres-bourgs via une approche stratégique et participative permettant de renforcer leur rôle de centralité en milieu urbain ;
- Thématique 2 : Construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible en réponse aux attentes de la clientèle et s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs ;
- Thématique 3 : Favoriser l'accès à l'emploi et renforcer la création de valeur ajoutée par le maintien et le développement de nouvelles activités en s'appuyant sur les ressources et compétences locales.

Le périmètre, présenté le 25 avril 2022 en visioconférence, est le suivant :

Les EPCI formant ce territoire sont les suivants (annexe 1) :

- CA du Grand Anancy,
- CA du Grand Chambéry,
- CA du Pays Voironnais,
- **CA Grand Lac,**
- CC Cœur de Chartreuse,
- CC Cœur de Savoie,
- CC de Bièvre Est,
- CC de Yenne,
- CC des sources du Lac d'Anancy,

- CC du Lac d'Aiguebellette,
- CC du Grésivaudan,
- CC Rumilly Terre de Savoie,
- CC Val Guiers.

Les communes de Grenoble Alpes métropole situées dans le Parc de Chartreuse seront également incluses dans ce périmètre, conformément aux règles de l'appel à candidature. Une demande de dérogation sera faite à la Région pour inclure également 5 communes de Grenoble Alpes Métropole, aujourd'hui situées dans le GAL Belledonne, afin qu'elles puissent continuer à bénéficier du programme LEADER sur la nouvelle programmation. Ces communes sont les suivantes : Muriannette, Séchilienne, Vaulnaveys-le-Haut, Venon et Vizille.

Monsieur le Président présente l'organisation pour l'élaboration de la candidature :

La candidature finalisée doit être envoyée avant le 30 décembre 2022 à la Région.

La gouvernance proposée le 25 avril pour l'écriture de la candidature est la suivante :

- Constitution d'un COPIL (1 élu par GAL actuel et par EPCI),
- Constitution d'un COTECH (animatrices des 5 GALs actuels + 1 technicien référent par EPCI),
- L'animation, la synthèse et l'écriture proprement dite sont réalisées par les 5 GALs actuels (Groupe Projet),
- 2 élues référentes sont nommées pour être les interlocutrices privilégiées de la Région, si cela s'avère nécessaire : Alexandra Turner et Nathalie Béranger.

Un calendrier prévisionnel a été présenté le 25 avril en visioconférence (voir annexe 2).

Les territoires qui déposeront in fine une candidature pourront bénéficier d'un soutien financier pour la phase d'élaboration de leur stratégie. Cette aide sera ouverte aux différentes structures impliquées dans l'élaboration de la candidature, sous réserve qu'elles aient formalisé leur partenariat avec la structure chef de file (PNR de Chartreuse) via une convention.

Il est proposé que les 4 autres structures porteuses de GAL actuels, qui se sont déjà activement impliquées dans des temps de travail techniques depuis la sortie de l'Appel à Candidature, conventionnent avec le Parc de Chartreuse pour bénéficier de ce soutien financier.

Monsieur le Président propose que Grand Lac s'inscrive dans la démarche de ce nouveau territoire et s'engage dans cette coopération LEADER pour 2023-2027.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE le principe de l'engagement de Grand Lac dans cette coopération LEADER pour 2023-2027 à l'échelle du GAL précité,
- MANDATE le Parc de Chartreuse comme chef de file du projet pour la phase de préparation de la candidature et pour formaliser le partenariat,
- MANDATE les 5 GAL actuels (Chartreuse, Massif des Bauges, Belledonne, Pays Voironnais et Avant Pays Savoyard) pour l'organisation de la concertation et l'écriture de la candidature,
- DESIGNER Olivier ROGNARD comme élu référent pour le COPIL,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les actes et les pièces relatifs à ce dossier.

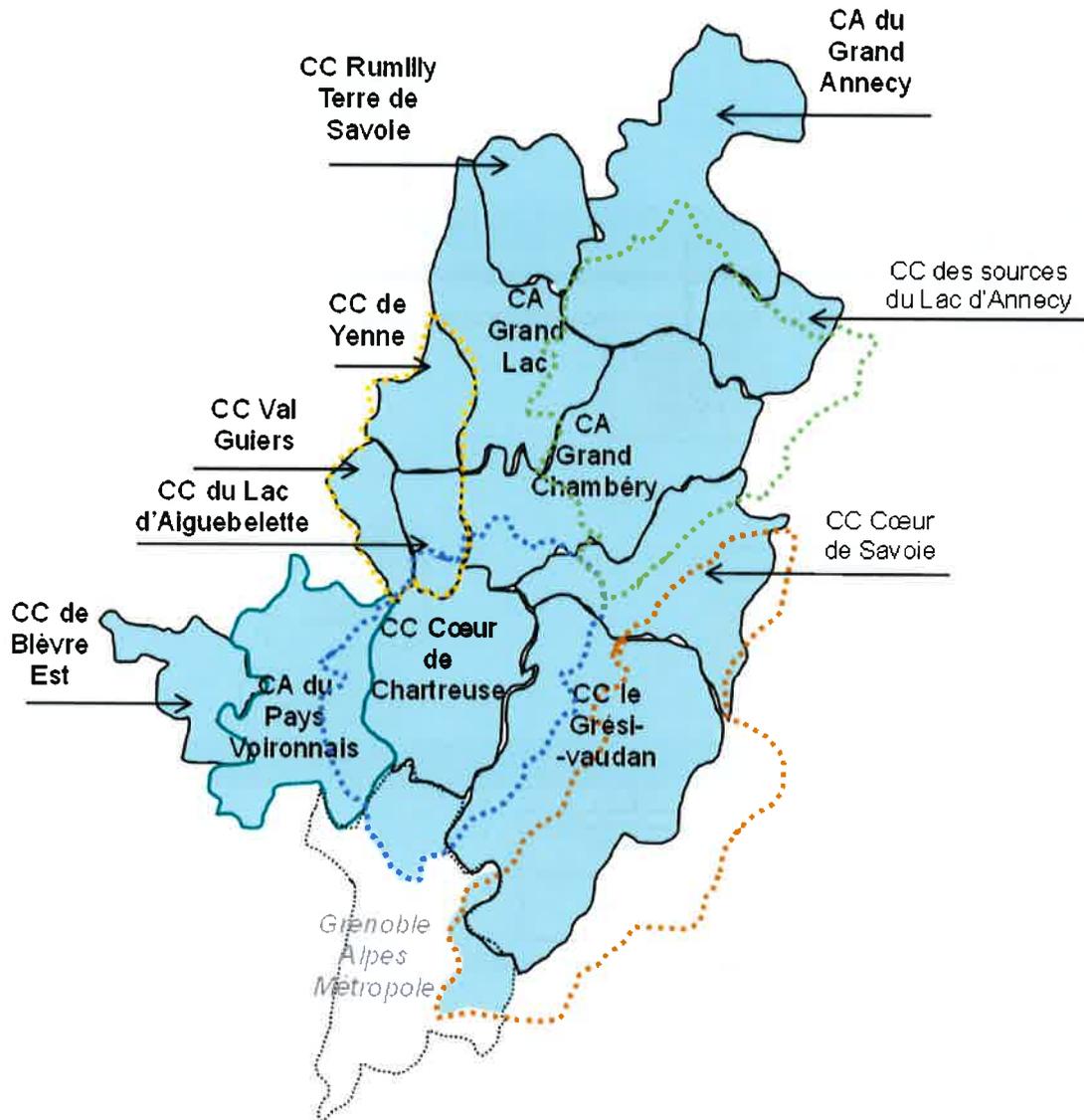
- Délégués en exercice : 66
- Présents : 38
- Présents et représentés : 44
- Votants : 44
- Pour : 44
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 21 juin 2022

Le Président,  
Renaud BERETTI



**Annexe n°1 : Périmètre proposé**



**GAL LEADER 2023-2027  
ENTRE LACS ET MONTAGNES**

13 EPCI (+ communes de la métro Grenobloise  
du Parc de Chartreuse et d'espace Belledonne)

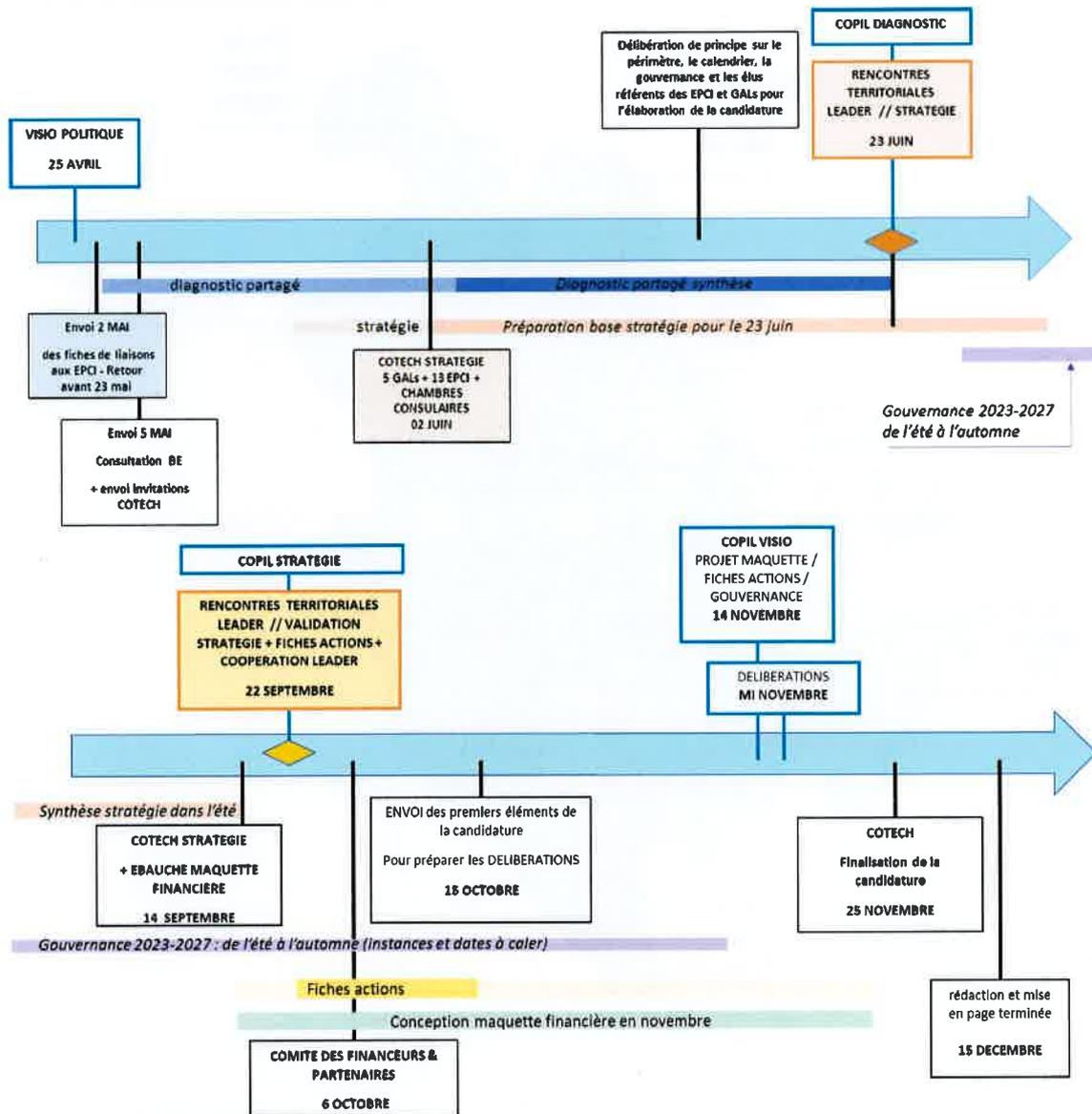
4 030 km<sup>2</sup>

822 108 habitants

**5 structures  
porteuses GAL  
2014-2022**

-  PNR du massif des Bauges
-  PNR de Chartreuse
-  Espace Belledonne
-  CA du Pays Voironnais
-  Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard

## Annexe n°2 : Calendrier prévisionnel



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Politiques contractuelles - Appel à candidature programmation LEADER 2023-2027

Date de transmission de l'acte : 28/06/2022

Date de réception de l'accusé de

réception :

Numéro de l'acte : d4182 ( [voir l'acte associé](#) )

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20220621-d4182-DE

Date de décision : 21/06/2022

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.4. Aménagement du territoire